

# LA VILLE EN PARLE...

## Genève dit non à la guerre



**Le restaurant du Parc des Eaux-Vives bientôt rouvert**

Le Conseil administratif, déterminé à rouvrir rapidement ce lieu cher aux Genevois, a décidé de confier la gestion du Restaurant du Parc des Eaux-Vives à la chaîne hôtelière Swissôtel, qui collabore déjà avec la Ville dans le cadre de l'Hôtel Métropole. Ainsi, l'établissement, qu'un incendie avait ravagé en 1999, sera bientôt à nouveau accessible au public : d'abord la brasserie pendant l'été, puis le restaurant gastronomique dans le courant du mois de septembre.



**1603-2003: la paix de Saint-Julien commémorée**

Après les 400 ans de l'Escalade l'an dernier, voici venir la commémoration du Traité de paix de Saint-Julien en Genevois, qui date de juillet 1603. Cet accord mit fin aux hostilités entre le Duché de Savoie et Genève, après des siècles de rivalité. De nombreuses manifestations sont organisées cette année avec en point d'orgue une grande fête populaire à Saint-Julien où chaque habitant sera participant d'un spectacle les 27, 28 et 29 juin prochain. Pour en savoir plus, consultez le site [www.st-julien-en-genevois.fr/1603](http://www.st-julien-en-genevois.fr/1603)



**Nouveau patron pour la Revue**

Frédéric Hohl est le nouveau producteur de la Revue du Casino Théâtre pour les années 2003-2005. Au bénéfice d'une formation commerciale, mais aussi artistique, ce Genevois avait créé en 1989 le P'tit Music Hohl, café-théâtre qu'il dirigea pendant dix ans. En 1997, il est désigné pour prendre la présidence des Fêtes de Genève dont il assume la programmation artistique pendant quatre ans. En octobre 2000, il quitte ce poste pour devenir Directeur d'exploitation d'Expo 02. La Ville lui souhaite la bienvenue (photo: D. Winteregg).

Genève, ville internationale, cité des droits de l'homme, de la paix et des Nations-Unies, n'a pas voulu rester les bras croisés au moment où les bruits de bottes se faisaient plus pressants dans le Golfe. Suite à une motion du Conseil municipal, Genève a clairement affirmé son opposition en affichant « Non à la guerre ! » un peu partout en ville. Une campagne de communication inédite et spectaculaire qui a suscité un intérêt certain auprès des médias étrangers. Dans le même temps, la Ville de Genève faisait paraître dans le New York Times le texte, traduit en anglais, d'une résolution intitulée: « Pour mettre fin aux velléités de conflit en Irak ». En le découvrant dans leur journal, bon nombre de lecteurs américains s'en sont émus, saluant le courage de Genève dans ce combat en faveur de la paix.

### PhD

... apprend qu'il y a plus de mille objets en suspens au Conseil municipal! Voilà un bel héritage pour le nouveau Conseil qui, avant même de faire une première proposition, devra passer trois ou quatre séances à « poutzer » les restes du précédent. Ne manquerait plus que quelqu'un suggère une motion interdisant les nouveaux objets tant que les anciens ne sont pas réglés !

... a entendu que de nombreux services de l'administration recherchent désespérément des locaux, car à l'étroit dans les leurs ou sommés de les quitter. Ne serait-ce pas là une occasion unique de se demander si un hôtel municipal ne serait pas une économie substantielle pour l'administration municipale à moyen et surtout à long terme? Ne serait-ce rien qu'en coursiers et en déplacements des cadres, le calcul en vaudrait la chandelle.



... partage la peine des futurs agents de ville appelés à être en poste au dessous de la salle du Faubourg. Si pour les jours de dis-cothèque, ce ne sera pas facile de travailler, en revanche, pour les assemblées générales du personnel, il leur suffira de monter d'un étage. Et on ne parle pas de la circulation dans la rue des Terreaux-du-Temple. Dans tous les cas, ce n'est donc finalement qu'une question de bruit -mais pas de bottes.

... lit que les passeports sont désormais délivrés par l'administration municipale. Outre le fait que personne ne savait qu'ils étaient prisonniers, le Cactus rouge salue cette mission d'utilité publique et souhaite de toutes ses épines que les délais seront prochainement enfin acceptable - que ce soit le temps d'attente au guichet ou le temps nécessaire pour le recevoir à la maison. Car jusqu'alors, on n'était guère meilleur que l'administration soviétique au pire moment des goulags.



## Les textes de la Revue du Casino-Théâtre

par Didier Grange, Archives de la Ville de Genève



Extrait d'un dialogue de la Revue de 1911.



Affiche de la Revue de 1939.

**La Revue du Casino-Théâtre est un rendez-vous que beaucoup de Genevois ne voudraient manquer sous aucun prétexte. Tradition bien ancrée dans le calendrier depuis 1892 déjà, elle est l'occasion de se remémorer des événements de l'année écoulée, d'égrainer les faits marquants de la vie locale et d'égratigner au passage des personnalités en vue, à travers satires, parodies, chansons et danses.**

Bien qu'au fil du temps l'humour évolue, les cibles changent, les préoccupations se renouvellent, certains thèmes abordés traversent les décennies sans prendre de rides! Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les textes d'anciennes Revues échelonnés entre 1909 et 1964, lesquels sont préservés aux Archives de la Ville.

### Quels étaient les sujets évoqués?

La plupart des sujets abordés nous paraissent somme toute bien familiers: les élections, les impôts, les loyers, la place de la presse, les étrangers, les relations entre hommes et femmes, les élus, les voitures, les organisations internationales, les représentants de l'autorité (les gen-

darmes...), etc. Toutefois, au fil des pages, on découvre foule d'informations sur des sujets plus particuliers, propres à chaque époque et reflets de leur temps, qui nous font revivre une Genève d'autrefois.

### Des témoignages en danger

Ces textes sont en général écrits sur du papier de mauvaise qualité, un support qui n'est pas fait pour durer. Stockés longtemps dans des conditions de conservation peu appropriées, les documents sont pour la grande majorité très abimés.

Préparant le spectacle, les comédiens ont utilisé ces feuillets pour apprendre leur rôle, leur donnant des formes parfois originales après les avoir abondamment triturés! De plus, ils ont raturé les textes, les ont coloriés et parsemés de petits papiers sur lesquels étaient inscrites les modifications apportées à la version originale. Malgré leur état de conservation précaire, on peut néanmoins toujours les lire et découvrir des propos aussi acides que percutants! A redécouvrir absolument...

*Ouvrage de référence: Juliane Bourgeois et al., 100 ans de revues genevoises, Ville de Genève, 2000.*

La porte d'entrée d'un site Internet est constituée d'un « nom de domaine », court si possible, et évocateur. Il est en effet plus aisé de mémoriser le nom de domaine [www.geneve-ville.ch](http://www.geneve-ville.ch) que les coordonnées 195.176.173.7 (adresse IP de ce même site).

Tout particulier, entreprise ou collectivité peut enregistrer un ou plusieurs noms de domaine à sa convenance. Ceux-ci peuvent soit être liés à un pays, comme c'est le cas des adresses se terminant par « .ch », « .fr », « .de »... soit à un type d'activité, comme par exemple les noms en « .com » (commercial), « .org » (organisation) ou « .net » (network).

Aujourd'hui, l'enregistrement d'une adresse, qui implique sa réservation, est relativement simple. Avant toute chose, il faut s'assurer que le nom convoité est encore disponible. Cette vérification peut s'effectuer sur de nombreux sites. Citons, entre autres, [www.checkdomain.com](http://www.checkdomain.com) qui fournit des renseignements tels que le nom ou la raison sociale du propriétaire du domaine, la date d'enregistrement du nom, etc.

En Suisse, le site [www.switch.ch](http://www.switch.ch) fonctionne, depuis les débuts d'Internet, comme centre d'enregistrement des noms de domaines se terminant par « .ch ». Les tarifs actuels se les suivants (par nom réservé) : Fr. 75 la première année, puis Fr. 35 pour chaque année suivante.

Avant de réserver, il faut savoir que certaines limitations s'appliquent au niveau du nombre et du type de caractères (maximum 24, pas de lettres accentuées). Le seul caractère spécial autorisé étant le trait d'union. Une fois ces vérifications faites, la réservation peut être effectuée sur le site de Switch, grâce à un formulaire en ligne, en quelques minutes. Ensuite, si désiré, la nouvelle « adresse » peut être utilisée sur le web dans les 24 heures, en principe.

Précisons encore qu'il ne faut pas confondre la réservation d'un nom de domaine avec l'hébergement d'un site chez un fournisseur d'accès Internet. Ces deux opérations sont distinctes. Il est en effet possible d'enregistrer un nom de domaine sans pour autant « l'activer » ; l'« activation » d'un nom de domaine consistant à renvoyer à des informations techniques figurant chez un fournisseur d'accès (ou « provider »), et rendant le site en question accessible à tout utilisateur d'Internet.

web pr@tique

par Jean-Manuel Grob